

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAPL N°3 DU 6 DECEMBRE 2016 SUR LES AFFECTATIONS LOCALES SUITE AU MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE AU 1^{ER} MARS 2017

Le mouvement complémentaire avec affectation au 01/03/2017 de catégorie C fait ressortir un déficit de 2 614 agents: toutes les directions sont en sous effectif!

Suppressions de plus de 34 000 postes depuis 2002 et la barre des 35 000 sera franchie l'année prochaine, fermetures des trésoreries de proximité, fusions des SIP, fusions des SIE, regroupements de SPF, créations de PCRP, transferts de l'enregistrement, fusions de RAN et retenue à la source programmée pour 2018: c'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour. Des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés et le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement. C'est inacceptable pour les agents et la population.

Dans ce contexte de gestion de pénurie d'emplois, la situation de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile.

Cette année encore, l'administration a anticipé les suppressions d'emplois pour 2017 en recrutant à minima: appel des 950 emplois de la liste principale, puis de seulement 443 lauréats de la liste complémentaire sur les 1251 possibles, et appel à l'activité d'une troisième tranche de 236 nouveaux lauréats au 30 décembre 2016.

L'administration prouve encore et encore son mépris envers les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix: stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous effectif permanent.

A la DGFIP, la catégorie C est la première touchée.

En effet, c'est elle qui a quasiment supporté la totalité des suppressions d'emplois que subit la DGFIP depuis plus de 10 ans. Elle est aussi particulièrement impactée par le gel du point d'indice dans la fonction publique et le blocage des déroulements de carrière.

Au niveau du département de la Nièvre, près de 10 postes restent vacants. Tous les services sont désormais impactés.

Seuls les deux agents ayant obtenu une mutation au niveau national, donc obligés d'établir une fiche de vœux, l'ont fait.

Contrairement aux années précédentes, aucun souhait de mouvement interne n'a été formulé.

Cela démontre que les agents sont résignés, n'ayant aucune perspective d'avenir meilleur quel que soit le poste occupé.

Pour toutes ces raisons liées à la situation croissante des sous effectifs, la CGT votera contre ce mouvement, même s'il ne présente pas d'anomalies techniques.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

L'analyse de la situation des emplois à travers le mouvement local au 1^{er} mars 2017 a fait l'objet de la déclaration liminaire reproduite ci-dessus.

Le Président, M. Le Roux, a répondu que cette déclaration comporte des éléments incontestables au niveau des suppressions d'emplois. Toutefois il maintient que pour lui, les restructurations et un maillage plus restreint du réseau permettent de rendre un service public de qualité. C'est en outre la seule solution pour permettre aux agents de travailler dans des conditions acceptables.

Il estime que la situation de notre département n'est pas aussi dramatique qu'on la présente.

Il n'empêche que, lors de nos visites sur les différents sites, nous constatons un mal-être général.

La CAPL a ensuite étudié le mouvement proposé.

Les demandes formulées par les 2 agents affectés nationalement à la RAN de NEVERS ont été satisfaites (1 affectation à la Direction et 1 à la trésorerie de ST SAULGE).

Vote:

- 7 pour (5 parité administrative + 2 sans appartenance syndicale)
- 1 abstention (sans appartenance syndicale)
- 2 contre (CGT et Solidaires)

Les représentants CGT: Marie-France ANCELLIN et Thierry GAUTHE